



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

428th Council meeting
- Fiscal Affairs -

Brussels, 16 December 1976
President: Mr W.F. DUISENBERG,
Minister for Finance
of the Netherlands

1476/76 (Presse 170)

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Willy DE CLERCQ Minister for Finance

Denmark:

Mr Svend JAKOBSEN Minister for Fiscal Affairs

Germany:

Mr Joachim HIENLE State Secretary for Finance

France:

Mr Christian PONCELET State Secretary to the Minister
for Economy and Finance

Ireland:

Mr Michael BEGLEY Parliamentary Secretary,
Ministry of Finance

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI Minister for Finance
Mr Giuseppe AZZARO Under-Secretary of State,
Ministry of Finance

Luxembourg:

Mr Jacques POOS Minister for Finance

Netherlands:

Mr W.F. DUISENBERG

Minister for Finance

Mr M. VAN ROOIJEN

State Secretary for Finance

United Kingdom:

Mr Robert GOLDSMITH

Deputy Permanent Representative

Commission:

Mr Cesidio GUAZZARONI

Member

o

o

o

17.XII.76

SIXTH DIRECTIVE ON VAT

The Council continued its discussions on the problems outstanding after its meeting of 21 October 1976 in Luxembourg, at which considerable progress had already been made.

At the end of its proceedings, the Council obtained solutions to all the political problems raised by the proposal for a sixth Directive on VAT. Only a few provisional reservations were maintained, on matters which delegations undertook to settle by 15 January 1977.

Not only will the sixth Directive on VAT be an instrument of fiscal harmonization, it will also make it possible to apply the system of the Community's own resources which was established under the Decision of 21 April 1970, in its entirety. The adoption of this Directive will therefore make an important contribution to the strengthening of the Community's internal structures.

The Council invited the President's office to draw up the final draft text - in close collaboration with the Commission - with a view to the adoption of the Directive by the Council before 1 March 1977.

MISCELLANEOUS DECISIONS

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations

- fixing the intervention price for fresh or chilled sardines and anchovies for the 1977 fishing year;
 - fixing the Community producer price for tunny intended for the canning industry for the 1977 fishing year;
 - fixing the guide prices for the fishery products listed in Annex II to Regulation (EEC) No 100/76 for the 1977 fishing year;
 - fixing the guide prices for the fishery products listed in Annex I (A) and (C) to Regulation (EEC) No 100/76 for the 1977 fishing year.
-

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 15 décembre 1976

MvD/be

PRIORITE P.1

remis au télex : 17.15 h

Note BIO(76) 434 aux Bureaux nationaux
cc. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X
et à M. Christensen, DG VIII

Préparation Conseil fiscal du 16 décembre 1976

Grâce aux efforts déployés par M. Guazzaroni, à la volonté politique apparente au sein du Conseil et à l'existence d'un texte de compromis élaboré par la Présidence néerlandaise, on espère vivement que le Conseil de demain aboutisse à un accord sur la sixième directive TVA. Dans ces conditions, les Etats membres auront 12 mois pour mettre en vigueur un système de prélèvement jusqu'à 1 %. Cette disposition devrait encore être ratifiée par les Parlements nationaux.

En instaurant la sixième directive, la Communauté suit deux buts :

1. financer la totalité du budget communautaire par des ressources propres et supprimer les contributions financières nationales;
2. arriver à une perception équitable entre les assujettis dans tous les Etats membres.

La Présidence a établi un compromis global qui contient 30 à 40 points litigieux. Nous ne savons pas quelle délégation - et sur quel point - demandera demain la réouverture des discussions. Si le compromis sera acquis demain, une longue liste des exonérations immédiates et à terme est prévue, mais il est entendu que Commission et Conseil réexaminent tous les quatre ans les possibilités de perfectionnement pour que les deux buts mentionnés ci-dessus soient atteints.

A suivre.

Amitiés,



M. von Donat

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 16 décembre 1976

MvD/sg

remis au telex à 16h00

PRIORITE P = 1

Note Bio(76) 434 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des
DG I et X et à M. Finn Christensen DG VIII

CONSEIL FISCALITE'

Le Président du Conseil, le ministre Duisenberg, a ouvert la séance en faisant apparaître qu'un compromis sur 30 points est nécessaire pour arriver encore aujourd'hui à une décision.

Au nom de la Commission, M. Guazzaroni s'est déclaré d'accord sur le compromis global tant que les 2 buts suivants pouvaient être garantis:

1° - le système des ressources propres serait pleinement appliqué à partir du 1er janvier 1978;

2° - l'harmonisation de la TVA se développe.

M. Guazzaroni a pleinement assuré la collaboration de la Commission à toute solution à trouver au sein du Conseil si les compromis ne vont pas au détriment de la 6ème directive.

Après un tour de table, où les délégations ont exprimé leurs priorités, le Président a éliminé 9 points de l'ordre du jour qui pour plusieurs délégations posent des problèmes importants.

Etant donné le déroulement du conseil de ce matin, la réunion risque de durer longtemps.

A suivre,

AMITIES,

B. OLIVI

**COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles....., le 16 décembre 1976
MvD/sg

remis au telex à: 18h 20

PRIORITE P - 1

Note BIO (76) 434 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG
I et X et à M. Finn Christensen DG VIII

CONSEIL FISCALITE'

L'interruption de 4 heures du Conseil a permis aux Ministres lors du déjeuner de dégager en restreinte le terrain en se mettant d'accord sur une partie des problèmes de grande importance.

L'accord partiel est intervenu sur les points suivants:

- 1- les opérations bancaires comme la gestion des crédits seront taxées tandis que les opérations comme l'encaissement d'un chèque seront exonérées;
- 2- les transactions de l'or seront taxées après une période transitoire, sauf les transactions entre banques centrales;
- 3- tous les transports internationaux de personnes à l'intérieur de la Communauté seront taxés au lieu de départ après une période transitoire, tandis que les transports internationaux vers l'extérieur seront exonérés. Une réserve allemande, irlandaise et danoise est limitée jusqu'au 16 janvier 1977;
- 4- la période transitoire est fixée en principe à 5 ans;
- 5- en ce qui concerne le remboursement de la T.V.A. aux assujettis étrangers, le Conseil s'efforcera d'adopter avant fin 1977 les modalités communautaires sur proposition de la Commission;
- 6- les subventions incluses dans un prix seront taxées.

A suivre.

Amitiés,

B. OLIVI 

PRIORITE' P = 1

Note BIO (76) 434 (suite 3 et fin) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. Les Directeurs Généraux des DG
I et X et à M. Finn Christensen DG VIII

CONSEIL FISCALITE'

1. En présence de M. Cheysson le Conseil a constaté l'adoption finale du budget 1977 de la Communauté Européenne.
2. Ce matin, vers 4h., le Conseil est arrivé à un accord sur un compromis global et a approuvé la 6ème directive T.V.A. Plusieurs délégations n'ont pas encore pu soulever les réserves concernant des points différents (exonération des petites entreprises, taxation des transports internationaux de personnes,) Mais l'approbation de la 6ème directive est donnée at referendum jusqu'au 15 janvier 1977. Quelques autres points sont remis à l'examen du Groupe fiscal sous la condition qu'il puisse changer le texte uniquement s'il arrive à un accord unanime; s'il n'arrive pas à un accord unanime le texte restera tel que approuvé hier par les Ministres. Cette décision a été prise pour empêcher que la 6ème directive arrive encore une fois sur la table du Conseil. La Présidence est chargée d'établir des nouveaux textes qui, si l'accord ne sera pas remis en question, pourrait aller aux instances nationales pour qu'elle puisse introduire la procédure de ratification. Cette décision du Conseil a pu être obtenue grâce à la très bonne préparation de M. Guazzaroni et à la volonté de M. Duisenberg d'arriver, après 4 ans de travail, à une décision finale ayant la fin de l'année.

FIN

Amitiés,

B. OLIVI



Bruxelles, le 15 décembre 1976

MvD/be

PRIORITE P 1

remis au télex : 16.45h 433

Note BIO(76) 433 aux Bureaux nationaux
cc. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X
et à M. Christensen, DG VIII

Report du Conseil Economie-Finances

La présidence du Conseil a considéré que la session du Conseil du 20 décembre ne se justifierait plus : Le 4ème programme - 1er point sur l'ordre du jour - ne peut pas être approuvé par le Conseil étant donné que le Parlement Européen n'a pas encore formulé son avis nécessaire. Les avis du Comité monétaire et du Comité des Gouverneurs des Banques centrales sur les propositions de M. Duisenberg manquent également et ne seront pas disponibles avant l'année prochaine.

Le troisième point de l'ordre du jour - l'emprunt communautaire en faveur de l'Italie - a perdu son actualité bien que la Commission serait en mesure de présenter une proposition pour un crédit bancaire à des conditions de tout premier ordre pour discussion au Conseil. Mais, le gouvernement italien a fait savoir que cet opération n'a plus un caractère de grande urgence. D'ailleurs, le Ministre du Trésor, M. Stamatii, doit défendre le même jour son budget devant le Parlement italien.

Amitiés,



M. von Donat